Bibl. Bouil 286

Mars 1793

DÉTAIL
DES CÉRÉMONIES

Qui auront lieu au Champ de Mars, pour la Fête de la Souveraineté du Peuple.

cuc FRQ 3036

AU lever du soleil, vingt-un coups de canon annonceront la Fête.

A huit heures préciſes, quatre détachements de Garde nationale & de Troupes de ligne, ayant chacun à leur tête la Muſique & les Tambours, & ſuivis d'un grouppe de jeunes gens, iront poſer à la porte de chaque vieillard, déſigné pour repréſenter le Peuple, un Factionnaire de la Garde nationale & un de la Troupe de ligne. Les jeunes gens orneront les portes de guirlandes, de verdures & de bandelettes tricolores.

A dix heures, la cloche annoncera la réunion des Autorités conſtituées à la Maiſon commune. Deux Membres de l'Adminiſtration municipale ſeront chargés d'aller chercher les Vieillards à leur domicile : les voitures ſeront eſcortées d'un détachement de Cavalerie.

A onze heures ſonnantes, le Cortége ſe mettra en marche par les rues de la Municipalité, Marché-Neuf, Perciere, Ganterie, de Voltaire, des Faulx, Hilaire, le Boulevart juſqu'au Champ-de-Mars.

A l'arrivé du Cortége, au Champ-de-Mars, il ſera ſalué par une ſalve d'artillerie.

Dès qu'il ſera placé, un roulement général annoncera le commencement de la Cérémonie.

Les Chefs de Corps recommanderont, même parmi les ſpectateurs, le plus profond ſilence.

Les Artiſtes des deux Théatres exécuteront une ouverture à grand orcheſtre.

Un roulement.

Les Vieillards feront, ſur l'AUTEL DE LA PATRIE, un faiſceau lié de bandelettes tricolores.

Pendant ce tems, la Muſique militaire exécutera une marche pompeuſe.

Un roulement.

Les Artiſtes des deux Théatres exécuteront & chanteront un hymne à la Liberté, en grand chœur.

Les Tambours battront un ban. Un des Vieillards adreſſera aux Magiſtrats les paroles ſuivantes :

» La Souveraineté du Peuple eſt inaliénable. Com-
» me il ne peut exercer par lui-même tous les droits
» qu'elle lui donne, il délegue une partie de ſa puiſ-
» ſance à des Repréſentants & à des Magiſtrats choi-
» ſis par lui-même, ou par des Electeurs qu'il a nom-
» més. C'eſt pour ſe pénétrer de l'importance de ſes
» choix que le Peuple ſe raſſemble aujourd'hui. »

Il ſera fait une ſalve d'artillerie. Les Tambours, les Trompettes & la Muſique feront entendre des fanfares.

Un roulement.

Le Préſident de l'Adminiſtration centrale du Département répondra :

» Le Peuple a ſu, par ſon courage, reconquérir
» ſes droits trop long-tems méconnus : il ſaura les
» conſerver par l'uſage qu'il en fera ; il ſe ſouviendra
» de ce précepte qu'il a lui-même conſacré par ſa

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

» Charte conſtitutionnelle ; que c'eſt de la ſageſſe des » choix dans les Aſſemblées primaires & électorales » que dépendent principalement la durée, la con- » ſervation & la proſpérité de la République. »

Il ſera fait une nouvelle ſalve d'artillerie, & la muſique militaire exécutera une marche.

Un roulement.

Lecture de la proclamation du Directoire.

Symphonie à grand orcheſtre.

Lecture du meſſage du Directoire ſur l'entrée des troupes françaiſes au Capitole.

Fanfares de muſique, trompettes & tambours.

Sept coups de canon.

Les tambours battront la générale.

L'orcheſtre exécutera *le chant de guerre à mort contre tout eſclave anglais.*

Auſſi-tôt après les tambours battront la charge, & les troupes iront prendre leur poſition, pour exécuter les manœuvres que le Général eſt invité de leur faire faire.

Au ſon de la charge, les citoyens ſeront invités de ſe retirer ſous les arbres, pour laiſſer la place libre pour les manœuvres.

Pendant les manœuvres, la Muſique militaire exécutera des marches & fanfares.

Après les évolutions, un roulement général donnera le ſignal du départ.

Le cortége ſe placera ſur les premiers degrés de l'enceinte.

Le Livre de la Conſtitution & le faiſceau formé par les vieillards, ſeront placés en avant du cortége.

L'armée défilera, les Chefs de corps feront ſaluer du drapeau le Livre de la Conſtitution & le faiſceau; chaque peloton préſentera les armes, en paſſant, & les Officiers ſalueront de l'épée.

Pendant le défilé, on chantera l'hymne des Mar-

seillais en chœur, en alternant chaque strophe avec les tambours.

Après le défilé, le cortége se remettra en marche, pour retourner en la Maison commune, par les rues ci-après :

Le Boulevard, le Port, les rues Grand-Pont, des Carmes, Ganterie, de Socrate & de la Municipalité.

Les vieillards seront reconduits chez eux de la même manière qu'ils auront été emmenés.

Le soir, illumination générale dans toute la ville.

A sept heures du soir, les locaux ci-après seront illuminés, & des Musiciens s'y trouveront, pour les danses qui pourront s'y former, jusqu'à minuit.

La grande Salle du Palais de Justice.

La Salle d'en bas du Tribunal de Commerce.

Des hymnes seront chantés à grand orchestre.

Nota. Le présent Procès-verbal a été arrêté en Séance publique de l'Administration municipale du Canton de Rouen, le 23 Ventôse, an sixieme de la République Française, une & indivisible.

A Rouen. De l'Imprimerie de Vt. Guilbert & Herment, rue Nationale, emplacement des Cordeliers.